



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

**Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.**

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 0 9 / 1 1 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 0 9 / 1 1 / 2 0 2 3

N° d'enregistrement : 2023-7439

1 Intitulé du projet

Unité de stockage d'énergie par batteries reliée au poste RTE de Champfleu.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

TagEnergy Development France

Raison sociale

N° SIRET

9 7 8 3 9 4 6 6 6 0 0 0 1 7

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Woitiez

Prénom(s)

Franck

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
32. postes de transformation d'au moins 63kV ICPE: 2925 - accumulateurs électriques IOTA: 2.1.5.0	Création d'un poste de transformation privé 90kV, à proximité immédiate de la parcelle accueillant le poste électrique RTE de Champfleur, en vue de s'y connecter, sans lignes aériennes. C'est ce poste de transformation qui justifie l'examen et non l'installation de batteries. ICPE 2925 - batteries d'une puissance > 600kW : soumis à déclaration. Le projet sera vraisemblablement soumis à déclaration pour cette rubrique IOTA.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Projet de stockage d'électricité par le biais d'armoires ou containers de batteries (= association d'accumulateurs) raccordés au réseau électrique public en HTB 1 (90 000 V).

Le projet occupera une surface maximale d'environ 3ha, et sera situé sur des parcelles à vocation agricole sur lesquelles sont autorisées "les constructions, aménagements et installations nécessaires à des équipements publics ou d'intérêt collectif" (extrait du Plan Local d'Urbanisme intercommunal d'ALENCON).

L'emprise au sol sera minimisée avec utilisation, quand les conditions le permettent, de plots en béton ou de pieux vissés plutôt que de dalles en béton.

Le projet est à proximité directe avec le poste RTE ce qui évite toute consommation d'espace supplémentaire (notamment constructible ou agricole) en lien avec le tirage de la ligne de connexion. RTE réalisera les travaux de raccordement avec le poste privé sur une distance d'environ 100m.

Aucune démolition ni destruction de végétation ligneuse n'est envisagée.

4.2 Objectifs du projet

Stockage d'électricité par soutirage et injection sur le réseau électrique public pour les applications suivantes:

- Apport de capacité supplémentaire pour assurer la résilience du réseau électrique public et diminuer la dépendance à la production d'électricité d'origine fossile ;
- Contribution au réglage de la fréquence du réseau français et européen pour en assurer la stabilité ;
- Lissage de la production électrique, permettant une meilleure intégration des énergies renouvelables sur le réseau électrique.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

- Décaissement du terrain, stabilisation et mise en place de gravier/calcaire concassé ;
- Tirage de câbles électriques enterrés à moyenne tension ;
- Installations d'armoires ou containers de batteries sur fondations, plots béton ou pieux vissés (avec préférence pour les plots bétons ou les pieux vissés quand les conditions le permettent) ;
- Installation d'onduleurs et transformateurs moyenne tension sur fondations, plots béton ou pieux vissés ;
- Installation de containers de commutation ;
- Installation d'un poste électrique HTB1 (bâtiment de contrôle avec salle HTA, salle de contrôle SCADA, salle RTE, transformateurs HTB/HTA et fosse d'huile déportée) en vue de connecter le projet au réseau public ;
- Sécurisation du site : installation des clôtures, portails et système de sécurité (caméras) ;
- Réaménagement paysager : mise en place des talus et haies paysagères en bordure de site lorsque cela est pertinent ;
- Connexion des infrastructures, tests et mise en service.

La durée des travaux est d'environ 12 mois.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

- Pilotage du site à distance (instructions de soutirage et d'injection) ;
- Contrôle et prise de mesures occasionnelles ;
- Maintenance préventive et curative sur site, nécessitant parfois le remplacement d'équipements, mais ne générant que très peu de passage sur site ;
- Lorsque l'exploitation de l'infrastructure de stockage touche à sa fin et si son remplacement par de nouveaux équipements équivalents n'est mis en œuvre, alors l'infrastructure sera démontée, recyclées en grande partie, et le site sera remis dans son état d'origine.

Il n'y a aucune émission de fumées, gaz ou autres émissions durant l'exploitation du site ni pendant son démantèlement.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Examen au cas par cas préalable à étude d'impact par la DREAL Pays de la Loire
- Déclarations ICPE et IOTA "loi sur l'eau" (si applicable)
- Dépôt de demande de permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Zone d'implantation maximale ; Périmètre clôturé ; Emprise des fondations, longrines ou plots béton ; Zones en gravier concassé ; Reste des espaces : végétation visant à limiter l'impact visuel du projet, bassin de rétention d'eau, espaces verts...	30 000m ² maximum 550m 4 000m ² maximum 8 500m ² maximum 17 500m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " E Lat. : ° ' " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La parcelle considérée est en zone A du PLUi d'ALENCON.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

i Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à plus de 3,9km de la ZNIEFF de type II la plus proche (« FORET DE PERSEIGNE ») et à respectivement plus de 1,5km et 1,9km des zones ZNIEFF de type I « PELOUSES CALCICOLES A GROUDEL » et « ZONE ENTRE L'ECHANGEUR D'ARCONNAY ET LA D55 ».
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à plus de 2km de la zone couverte par un arrêté de protection du biotope « Prairies De Bel-Air, Les Essarts, La Grande Curee ».
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à plus de 2km du parc naturel régional de Normandie-Maine.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé dans un "périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre (secteur affecté par le bruit)" lié à l'autoroute A28 qui passe à proximité de la parcelle. De plus, le projet est en contrebas par rapport à l'autoroute et aux maisons les plus proches, qui se situent de l'autre côté. Ces éléments mettent en évidence que l'impact acoustique du projet sera ainsi fortement limité.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à plus de 3km du monument historique le plus proche, "Presbytère d'Oisseau-le-Petit".
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à 6km du site inscrit le plus proche.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a aucun site Natura 2000 dans un rayon de 5km autour du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est à plus de 6,5km du site classé le plus proche.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les seuls prélèvements sont prévus pour la mise en place de dispositifs anti-incendie en ligne avec les recommandations du SDIS. Ces prélèvements ne se feront pas sur le milieu naturel mais via des réserves d'eau flexibles.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une fois construit, le projet présentera une surface en partie imperméabilisée en comparaison avec l'usage précédent du site (zone agricole). La surface d'imperméabilisation des sols sera néanmoins la plus réduite possible. Cette modification impliquera la mise en place de drains dimensionnés selon la surface imperméabilisée et de bassins de rétention/infiltration pour la gestion des eaux de pluie, conformes aux règles ICPE et déclarés dans le cadre de la rubrique IOTA 2.1.5.0.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas nécessairement dans la mesure où la couche de terre décaissée pourrait être déposée sur site. Si une approche alternative consistant à déplacer tout ou partie de la terre superficielle décaissée sur un autre site est jugée pertinente, cette option pourrait être envisagée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Au-delà des équipements électriques et des fondations béton des containers, un apport en gravier et gravats (tout venant) venant de l'extérieur permettra la stabilisation de la surface du projet.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise des infrastructures électriques se situera à une distance minimale de 7m de toute végétation ligneuse existante. La pratique d'une agriculture intensive sur le terrain au cours des années passées suggère que les contraintes de biodiversité dans l'enceinte du site sont limitées voire nulles.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle est actuellement un terrain agricole. Cependant, la consommation d'espace agricole est assez réduite (maximum 3ha) et ne concerne pas l'ensemble de la parcelle, qui pourra donc continuer à être exploitée en partie. Le PLUi permet la construction d'un tel projet d'intérêt collectif sans modification/révision préalable.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les équipements de stockage et le poste électrique ne représentent pas de risques technologiques matériels compte-tenu des dispositifs préventifs (parois isolantes, distance entre équipements, suivi de température, déconnexion à distance...), et curatifs (réserves incendie, procédures d'intervention coordonnées avec le SDIS...) mis en oeuvre. Par ailleurs l'emploi de batteries LFP est envisagé, réduisant le risque d'emballement thermique par rapport au NMC.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Séisme : exposition faible Retrait gonflement des argiles : exposition modérée Radon : exposition importante - le site n'étant que très peu fréquenté, cela n'engendre pas de risque pour la santé humaine
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La centrale de stockage n'émet pas de gaz ou de liquides en dehors de son enceinte lors de sa phase d'opération. Le risque incendie est maîtrisé grâce aux dispositifs mentionnés plus haut.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Par ailleurs, les éventuelles eaux d'extinction polluées issues d'un tel événement seraient stockées dans un bassin de rétention en vue d'un traitement adéquat, permettant également d'exclure un risque sanitaire dû à l'infiltration d'eaux polluées.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement en phase de chantier, durant quelques mois minimum et jusqu'à un an et demi. En phase d'exploitation les déplacements sont négligeables, le site étant essentiellement piloté à distance.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les batteries et onduleurs sont équipés de ventilateurs permettant leur refroidissement, lesquels émettent un bruit perceptible à proximité immédiate du projet. Compte-tenu de l'éloignement du projet de 375m avec la maison la plus proche, aucune nuisance
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	sonore n'est anticipée. Cependant une étude acoustique sera réalisée visant à définir (si elles s'avèrent nécessaires) des mesures d'atténuation permettant de maintenir l'émergence sonore au niveau réglementaire (silencieux, mur antison...) défini par l'arrêté de 1997.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site a été choisi dans une zone reculée de la commune de Champfleur, à proximité du poste électrique et à 375m environ des maisons les plus proches. Des aménagement paysagers seront proposés en bordure de site pour minimiser l'impact visuel de l'infrastructure.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle est actuellement un terrain agricole. Cependant, la consommation d'espace agricole est réduite (maximum 3ha) et ne concerne pas l'ensemble de la parcelle, qui pourra donc continuer à être exploitée en partie. En effet la parcelle s'étend sur 5,7ha et est comprise dans l'unité foncière du propriétaire qui totalise 26ha (parcelles ZS4 et ZT14). Le PLUi permet la construction d'un tel projet d'intérêt collectif sans modification/révision préalable.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Impact visuel et sonore cumulé avec le poste électrique public à proximité immédiate ainsi que l'autoroute A28. La distance du projet aux habitations les plus proches (375m) combinée à la topographie du terrain, aux aménagements paysagers envisagés ainsi qu'à l'étude acoustique prévue, rendent cependant ces impacts cumulés négligeables.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Éloignement du projet avec les habitations les plus proches de 375m, se situant de l'autre côté de l'autoroute A28, pour limiter les impacts sonores et paysagers.

Réalisation d'une étude acoustique permettant de confirmer l'absence d'impact au niveau des récepteurs les plus proches. Mise en place de barrières acoustiques ou autres procédés réduisant l'impact sonore de l'infrastructure dans le cas où l'étude acoustique le recommanderait.

Si nécessaire, mise en place de solutions de gestion des eaux (drains, ou bassins de rétention ou autre) en cohérence avec l'analyse hydrologique réalisée sur site.

Réduction de la surface imperméabilisée en favorisant les solutions avec le moins d'emprise (plots en béton ou pieux vissés).

Absence d'impact sur les haies ou arbres présents sur la parcelle, et mise en place de haies paysagères pour limiter l'impact visuel du projet et permettre, si besoin, la nidification de certaines espèces présentes à proximité du site.

Engagement contractuel de démantèlement en fin de vie, avec mise en place auprès du propriétaire du foncier d'une garantie financière de démantèlement en amont de la fin de vie du projet.

7 Auto-évaluation (facultatif)

i Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site a été sélectionné pour son absence d'enjeux environnementaux et sanitaires et son éloignement avec les plus proches habitations.

Les dispositions présentées ci-dessus en 6.5 sont de nature à permettre une excellente intégration du projet.

Le contexte actuel du marché de l'énergie rend urgent la mise en œuvre de projets de flexibilité, comme l'a suggéré la Commission de Régulation de l'Énergie dans une délibération publiée le 7 avril 2022. Les projets de stockage sont désormais une des clés de voûte de la décarbonation de notre système électrique, car ils permettent d'assurer la stabilité du réseau électrique dans un contexte de déploiement massif d'énergies renouvelables à la production "variable", en France et en Europe. Ces infrastructures répondent ainsi à une Raison Impérative d'Intérêt Public Majeur (RIIPM) dans le cadre de la loi d'Accélération des Energies Renouvelables (loi AER), votée en mars 2023.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)